

01 Rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes Aunis Sud

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,
Délibère sans observations sur le rapport d'activités 2022

02 Dissolution du budget lotissement au 31 décembre 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide de clôturer le budget lotissement à compter du 31 décembre 2023.

03 Tarifs locations de salles municipales

Le conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide les tarifs suivants

	2024	2024
Habitants de la Commune	Week-End	Journée
Salle Saint Georges	264 €	184 €
Salle Saint Georges + cuisine	361 €	264 €
Salle du Dragon	158 €	137 €
Salle de l'Ecole des Garçons		129 €
Associations communales	Week-end	Journée
Salle Saint Georges avec ou sans cuisine	264 €	184 €
Salle du Dragon	158 €	137 €
Salle de l'Ecole des Garçons		129 €
Extérieurs Commune	Week-end	Journée
Salle Saint Georges	499 €	346 €
Salle Saint Georges + cuisine	618 €	482 €
Salle du Dragon	289 €	249 €
Salle de l'Ecole des Garçons		176 €
Location Horaire		
Activités Communales	15 €	
Activités Hors Commune	25 €	
+ Forfait nettoyage	60 €	

04 Attribution de chèques cadeaux aux agents

Le Conseil Municipal, A l'unanimité, décide
D'attribuer des chèques ou cartes cadeaux à l'ensemble de ses Agents à l'occasion de la fête de Noël dans les conditions suivantes
:
- Chèque ou carte cadeaux d'un montant total de 50 Euros par agent.

05 Création d'un emploi permanent – Agent de maîtrise Temps Complet

Le Conseil Municipal, A l'unanimité,
Décide la création d'un emploi permanent d'Agent de Maîtrise Temps complet à compter du 1^{er} février 2024

06 Création d'un emploi permanent – Adjoint technique Temps Complet

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide la création d'un emploi permanent d'Adjoint Technique Temps complet à compter du 1^{er} février 2024

07 Création d'un emploi permanent – Adjoint administratif 25/35ème

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Décide la création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif 25/35ème à compter du 1^{er} mars 2024

08 Tableau des effectifs du personnel communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte
Le nouveau tableau des effectifs du personnel communal.

09 Décision modificative- budget lotissement

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante :

65822 : + 15 000 € (Dépenses de fonctionnement)
7015 : + 15 000 € (Recettes de fonctionnement)

10 Décision modificative budget communal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative suivante :

Objets : DIVERS FIN D'ANNEE

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
21318 (041) : Autres bâtiments publics	21 200,00	021 (021) : Virement de la section de fonct	146 500,00
21321 (21) - 60 : Immeubles de rapport	-8 000,00	2031 (041) : Frais d'études	21 200,00
2151 (21) - 59 : Réseaux de voirie	135 000,00		
2152 (21) - 59 : Installations de voirie	28 000,00		
21534 (21) - 68 : Réseaux d'électrification	7 500,00		
2158 (21) - 67 : Autres install., matériel et o	-2 000,00		
21831 (21) - 65 : Matériel informatique sco	4 000,00		
2188 (21) - 65 : Autres immobilisations cor	5 400,00		
2188 (21) - 66 : Autres immobilisations cor	-23 400,00		
	167 700,00		167 700,00

FUNCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
023 (023) : Virement à la section d'investis	146 500,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunéra	17 000,00
6067 (011) : Fournitures scolaires	-3 500,00	75821 (75) : Excédent des budgets annexes :	156 000,00
615221 (011) : Bâtiments publics	21 402,88	75888 (75) : Autres	21 402,88
64111 (012) : Rémunération principale	30 000,00		
	194 402,88		194 402,88
Total Dépenses	362 102,88	Total Recettes	362 102,88

11 Convention de mise à disposition du service de la Commune auprès de la Communauté de Communes Aunis Sud

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise
Le Maire à signer la convention de mise à disposition pour le « conservatoire de musique 2024 »

Décisions

17/2023 Renonciation aux Droits de préemption

Informations -



Affiché LE 27 octobre 2023
Le Maire,
Jean GORIOUX